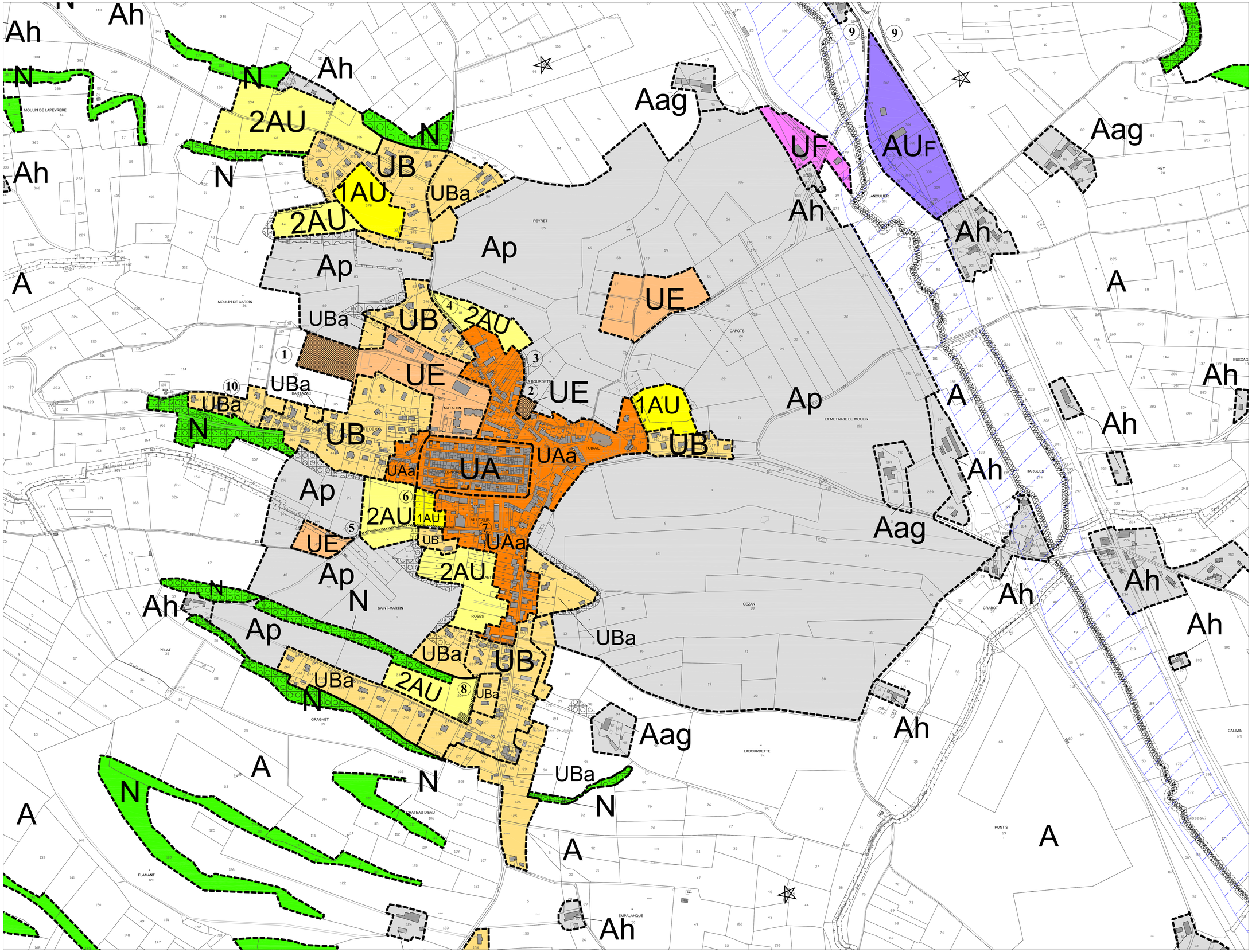

Département
du Gers

Commune de JEGUN

PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

4.2 - REGLEMENT: Partie CENTRE
Echelle: 1/2500

- Limites de zones et de secteurs
- Emplacements réservés
- Zones inondables reportées à titre informatif
- Espaces Boisés Classés
- Constructions récentes reportées à titre indicatif
- Continuités paysagères à préserver au titre de l'Article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Sites archéologiques recensés
- Périmètre de prise en compte de la trame bleue
- Petit patrimoine à préserver au titre de l'Article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Murs de soutènement (Bastide) à préserver au titre de l'Article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

ELABORATION

Arrêtée le:

Approuvée le:

Exécutoire le:

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du:

Atelier Sol et Cité
Gérard FRESQUET - Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes OPQU, Architectes DPLG
23 Route de Blagnac - 31000 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
contact@soletcite.com

4.2